



SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tel: 03.89.70.90.70 - Fax: 03.89.70.90.8
Email : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse Internet : www.agglo-saint-louis.fr
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

2. Procédure de passation du marché :

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

3. Objet du marché :

Travaux de rénovation de la gestion des fluides et de la clôture Nord de l'aire d'accueil des gens du voyage de Huningue

4. Caractéristiques principales des marchés :

La présente consultation concerne des travaux de rénovation de la gestion des fluides et de la clôture Nord de l'aire d'accueil des gens du voyage à Huningue.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) propre à chaque lot.

L'opération de travaux est allotie selon ce qui suit :

- Lot n°1 : Voirie et Réseaux Divers (VRD) ;
- Lot n°2 : Mise en place de la télégestion ;
- Lot n°3 : Plomberie - Sanitaire ;
- Lot n°4 : Clôture.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches. Chaque lot fait l'objet d'un marché séparé. Il est possible aux candidats de présenter une offre pour un seul lot ou plusieurs lots.

Il s'agit de marchés de travaux avec une partie fournitures et services

Lieu(x) d'exécution :

- 68680 SAINT-LOUIS
- Code NUTS : FRF12



5. Classifications CPV :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
48210000-3	Logiciel de gestion de réseaux
45112500-0	Travaux de terrassement
45330000-9	Travaux de plomberie
45342000-6	Pose de clôtures

6. Conditions de la consultation :

- Pour les lots 1, 3 et 4 : Le marché est conclu à compter de sa notification au titulaire jusqu'à la date d'expiration de la garantie de parfait achèvement.

Les délais d'exécution sont ceux imposés par le pouvoir adjudicateur dans le cadre du planning établi par ses soins. Il est rappelé que ce planning joint au DCE est contractuel. Il pourra cependant être mis à jour à l'initiative du pouvoir adjudicateur et notifié au titulaire après l'en avoir informé au préalable. Dans cette hypothèse, seule la dernière version notifiée au titulaire sera applicable.

Le délai global d'exécution des travaux comprend : la période de préparation, la réalisation des travaux et études nécessaires à celle-ci, le repliement des installations de chantier, la remise en état des lieux et le nettoyage des locaux après chantier. Il est de 7 semaines à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

La période de préparation inclut tous les délais de préparation de réalisation de plans d'exécution, de commande, des documents divers ou échantillons pour approbation. Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG-Travaux, sa durée est de 4 semaines à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Pour le lot n° 2 : Le marché est conclu à compter de sa notification au titulaire pour une durée de 4 ans.

Les délais d'installation, paramétrage et d'intervention-maintenance pour la mise en place de la télégestion sont ceux proposés par le titulaire dans le cadre de son offre et du contrat de maintenance.

Attention : Il est cependant précisé que le titulaire du lot n°2 doit impérativement respecter les échéances imposées par le pouvoir adjudicateur dans le cadre du planning joint au DCE. Il est rappelé à ce titre que le titulaire du lot n°2 devra se raccorder aux réseaux établis par les titulaires des autres lots, et que la mise en ordre de marche du logiciel doit impérativement avoir lieu à la date fixée pour la réception des travaux. Il est donc impératif que le titulaire du lot n°2 se coordonne avec les titulaires des autres lots.

- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Les variantes libres au sens de l'article R.2151-8-2° du Code de la Commande Publique sont interdites.
- Aucune variante imposée au sens de l'article R.2151-9 du Code de la Commande Publique n'est prévue.
- Options au sens du droit européen - Marchés similaires et modifications du marché :
- Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique : Les conditions d'exécution de ces nouveaux marchés seront identiques au présent marché. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.
- Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.



- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Application des articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique.
- Modalités de paiement : virement administratif.
- Délai global de paiement : 30 jours.
- Modalités de financement : autofinancement par SAINT-LOUIS Agglomération. Les prix du marché sont fermes et actualisables.
- Une retenue de garantie au taux de 5,00 % du montant initial du marché est prévue dans les conditions prévues au marché.
- Il n'est pas prévu de versement d'une avance.

7. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat comprenant :
 - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
 - **Pour les lots 1,3 et 4 uniquement** : La liste des travaux effectués au cours des cinq dernières années assorties d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces références doivent être de même nature et d'importance comparable à l'objet du présent marché. Les attestations indiquent l'objet du marché, le montant, le maître d'ouvrage, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent si ces derniers ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
 - **Pour le lot 2 uniquement** : La liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
 - La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
 - La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché ;
- Attestation sur l'honneur annexée au règlement de la consultation.
- Pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant à l'exception du DC1 (mandataire uniquement).

8. Critères d'attribution :

Rang	Critères de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique de l'offre	60%
2	Prix des prestations	40%



9. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

10. Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

11. Renseignements complémentaires :

Afin d'obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, **les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.**

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le DCE ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats renseignent leur profil sur la plateforme de dématérialisation de SAINT-LOUIS Agglomération (<http://www.marches-publics.info>) et indiquent en particulier l'adresse e-mail à laquelle ils souhaitent être contactés.

Il relève de la responsabilité des candidats de communiquer une adresse électronique valide et de consulter leurs messages en temps utiles (une alerte sera transmise aux



candidats à l'adresse électronique communiquée et l'ensemble des réponses apporté sera répertorié sur l'espace des candidats).

Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d'acceptation, etc... seront transmises par l'adresse électronique courrier@aws-france.com qui doit être déclarée dans les expéditeurs autorisés et dans les contacts personnels, afin d'éviter des blocages éventuels par l'anti-spam de la messagerie électronique des candidats.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

12. Autres informations :

Critère « Valeur technique de l'offre » - 60 %

La valeur technique sera appréciée sur la base du Mémoire Technique (MT) fourni par le candidat, et les éventuels documents annexes composant son offre.

La note maximale sera de 100 points se décomposant comme suit :

➤ Lot n° 1,3 et 4 :

- Moyens humains et matériels affectés au chantier : 40 points
- Méthodologie de réalisation du chantier, et plus particulièrement : 60 points
 - La préparation du chantier : 10 points ;
 - La description des procédés d'exécution en lien avec les moyens humains et matériels : 20 points ;
 - La gestion de la qualité et les procédures de contrôle interne : 20 points
 - La gestion de l'environnement. L'entreprise détaillera les mesures proposées pour assurer la propreté du chantier et la sécurité du chantier, les indications concernant le développement durable, le recyclable, la gestion des matériaux et déchets : 10 points

➤ Lot n° 2 :

- Mémoire technique noté sur 70 points :

- Qualité du logiciel : ergonomie, simplicité d'utilisation et modularité (50 pts) ;
- SAV et assistance technique (20 pts) ;

- Planning d'exécution noté sur 30 points :

L'entreprise devra fournir un planning détaillé en cohérence avec les moyens proposés et les délais prescrits au présent marché.

Critère « Prix des prestations » - 40 %

Le prix sera apprécié sur la base du montant en € HT tel qu'il ressort du cadre de DPGF complété par le candidat.



➤ **Lots 1,3 et 4 :**

La note sur 100 points dévolue à l'entreprise sera calculée selon la formule suivante :

$$\text{Note obtenue} = 100 \times \frac{\text{prix moyen}}{\text{prix étudié} + \text{prix moyen}}$$

N.B. : le prix moyen est la moyenne des offres proposées dans le cadre de DPGF par tous les candidats admis à présenter une offre.

➤ **Lot 2 :**

La note sur 100 points dévolue à l'entreprise sera calculée selon la formule suivante :

- Prix total en € HT pour la ligne "installation, paramétrage et maintenance pendant la première année d'exécution " de la DPGF :

La note relative au prix sera proportionnelle à la moyenne des offres selon la formule suivante :

$$\text{Note obtenue} = 90 \times \frac{\text{prix moyen}}{(\text{prix étudié} + \text{prix moyen})}$$

NB : Le prix moyen correspond à la moyenne des offres proposées par les candidats dans la DPGF.

- Prix total en € HT pour la ligne « Contrat de maintenance » (prix forfaitaire au mois) de la DPGF

La note relative au prix sera proportionnelle à la moyenne des offres selon la formule suivante :

$$\text{Note obtenue} = 10 \times \frac{\text{prix moyen}}{(\text{prix étudié} + \text{prix moyen})}$$

N.B. : le prix moyen est la moyenne des offres proposées dans le cadre de DPGF par tous les candidats admis à présenter une offre.

La note finale de l'offre correspondra à la somme des notes pondérées de chaque critère. L'offre dont la note finale sera la plus élevée constituera l'offre économiquement la plus avantageuse.

13.Date limite de réception des offres :

Lundi 31 Aout 2020 à 16h00

14.Procédure de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66



E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24
E-mail : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

15.Date d'envoi de l'avis à la publication :

Jeudi 06 Aout 2020.

